

6. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2020-21

6.1 DISPOSITIONS GENERALES

L'année de MED-3 est divisée en deux semestres MED-3-S1 et MED-3-S2 qui font l'objet d'une validation **séparée**.

Le déroulement des épreuves de contrôle des connaissances théoriques en **première session** fait donc l'objet de **deux périodes** par an, l'une à l'issue du S1 en novembre 2020 - janvier 2020 et l'autre à l'issue du S2 en mai/juin 2020. La seconde session de **rattrapage** a lieu en **une seule période** (pour S1 et S2) en août/septembre 2020.

En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

Un étudiant est autorisé à passer en 4^{ème} année, dès lors que les semestres S1 et S2 sont validés, aucune dette n'est possible. En revanche, à l'issue de la session de rattrapage un étudiant ajourné amené à redoubler le MED-3 peut conserver le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) et du Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les EI du S1 et/ou S2 selon le principe de la capitalisation ; cependant, les UE précédemment validées d'un semestre non validé ne peuvent pas être capitalisées.

Les UE du **MED-3-S1** comprennent 2 UE théoriques de type enseignements thématiques (ou **ET**), 4 UE théoriques de type enseignements intégrés (ou **EI**), 1 UE de type enseignements à choix libre (ou **ECL**), soit un total de 7UE.

Les UE du **MED-3-S2** comprennent 6 UE théoriques de type enseignements thématiques (ou **ET**), 4 UE théoriques de type enseignements intégrés (ou **EI**), 1 UE de type **ECL**, soit un total de 11 UE.

L'UE stages de MED-3 doit être **IMPERATIVEMENT** validée pour le passage en année supérieure.

En cas de redoublement des 1^{er} et 2^{ème} semestres de MED-3, l'étudiant ne peut pas conserver le bénéfice de la validation de PRESAGE et de son stage.

En cas de redoublement avec invalidation du 1^{er} semestre et validation du 2^{ème} semestre, l'étudiant ne peut pas conserver le bénéfice de la validation de son stage mais conserve le bénéfice de PRESAGE.

En cas de redoublement avec validation du 1^{er} semestre et invalidation du 2^{ème} semestre, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de son stage mais ne peut pas conserver le bénéfice de PRESAGE.

6.1.1 Déroulement des épreuves :

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve et le ramassage des grilles ou copies ou tablette numérique.

6.1.1.1 Règlement des examens sur tablettes

(Sous réserve validation Conseil de Faculté du 21/09/2020)

L'UE d'IRC, le Passeport de Séméiologie MED3 du 1^{er} semestre et les UE de LCA, de Génétique et de CRC et le Passeport de Séméiologie MED3 du 2nd semestre font l'objet d'un examen sur tablette numérique.

Bureau des examens

Règlement des examens sur tablettes

Il est **IMPÉRATIF** que vous vous présentiez devant votre salle, **30 minutes avant l'horaire de démarrage de l'examen**.
La fermeture des portes s'effectuera 10 minutes avant le démarrage.

La répartition par salle est disponible préalablement sur Moodle. Vous devez vérifier que vous êtes bien sur les listes.

Les recommandations seront déposées sur votre table le 1^{er} jour des examens, merci d'en prendre à nouveau connaissance.

**TOUT ETUDIANT PRIS EN FLAGRANT DELIT DE FRAUDE OU QUITTERA UN
DEVERROUILLAGE DE L'IPAD SERA TRADUIT EN CONSEIL DE DISCIPLINE
LA SANCTION PEUT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DEFINITIVE DES FACULTES**

Art. R. 811-11 Code de l'Éducation

*Décret n° 2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire
dans les établissements publics d'enseignement supérieur*

Vous devez avoir votre carte d'étudiant ou une pièce d'identité sur vous.

Vous devez avoir connaissance de votre identifiant et mot de passe LILLE. Dans le cas contraire, vous ne pourrez accéder à la plateforme des examens.

RAPPEL :

Les téléphones portables **doivent être ÉTEINTS avant l'entrée en salle d'examen**. Ils seront placés, ainsi que **tous vos appareils électroniques ou documents, dans vos sacs, cartables ou porte-documents qui, FERMES,** seront déposés près du bureau des surveillants ou au fond de la salle.

TOUT ETUDIANT PORTEUR D'UN TELEPHONE PORTABLE OU APPAREIL ELECTRONIQUE EST SUSPECT DE FRAUDE.

A la fin de l'épreuve, assurez-vous que l'IPAD sur lequel vous avez composé est bien sur votre table.

**VOUS NE SEREZ AUTORISÉ(E) À QUITTER LA SALLE QU'AU SIGNAL DU RESPONSABLE DES
EXAMENS. LA SORTIE SE FERA RANGÉE PAR RANGÉE.**

Aucune nourriture ou boisson ne doit être déposée sur votre table. Les bouteilles d'eau sont autorisées au sol

Le Vice-doyen Formation
Patrick RUEFFERT



6.1.1.2 Souveraineté du jury

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat ni de fournir le corrigé d'une épreuve.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

6.2 CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

6.2.1 MED-3-S1

1^{ère} session de novembre 2020 - janvier 2021 et session de rattrapage d'août/septembre 2021 :

Enseignements thématiques

- ET Anglais - première partie
- ET IRC

Enseignements intégrés

- EI Appareil digestif
- EI Appareil respiratoire
- EI Rein et voies urinaires-Appareil génital masculin
- EI Revêtement cutané

Enseignements à choix libre (cf. site de la Faculté de Médecine)

- ECL n°1

La présence aux enseignements dirigés et aux séances d'IRC est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée, certificat médical ou cas de force majeure, avant la fin de la période d'enseignement soit le 18/12/2020.

6.2.2 MED-3-S2

2^{ème} session de mai/juin 2021 et session de rattrapage d'août/septembre 2021 :

Enseignements thématiques

- ET Santé-Humanité-Société
- ET Biopathologie Tissulaire
- ET LCA
- ET Anglais - deuxième partie
- ET CRC
- ET Génétique

Enseignements intégrés

- EI Nutrition
- EI Hématologie
- EI Immunologie
- EI Système neurosensoriel et psychiatrie

Enseignements à choix libre (cf. site de la Faculté de Médecine)

- ECL n°2

La présence aux enseignements dirigés et aux séances de CRC est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée, certificat médical ou cas de force majeure, avant la fin de la période d'enseignement soit le 26/04/2021.

6.3 MODALITES DE VALIDATION DU MED-3

6.3.1 FORMATION THEORIQUE

6.3.1.1 MED-3-S1

- *En première session*

La validation du semestre impose d'obtenir la **moyenne générale** (> ou = 10/20) en prenant en compte la totalité des **7 notes des 7 UE théoriques** pour un total de 30 coefficients de pondération, soit une note > **ou =300/600** points et ayant validé le Passeport de Séméiologie MED3 portant les 4 EI.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 4 EI. Une **note <8/20 est éliminatoire pour un EI.** D'autre part, la validation du **Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les 4 EI** impose d'avoir réussi à répondre à **au moins 36 questions à choix simple (QCS) sur 40**. La validation de cet enseignement est capitalisable (*conseil de fac du 09 Mars 2020*).

Les épreuves portent sur l'enseignement donné en cours et sur l'enseignement donné en ED/TP.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 2 ET, ni pour l'ECL.

Une note <7/20 est éliminatoire, quel que soit le coefficient appliqué à l'ET ou à l'ECL.

La note à un ET ou un ECL peut selon le cas comporter une note de QCM, une note de QROC, une note de question rédactionnelle ou une note de contrôle continu **selon les dispositions propres à chaque UE**. Les épreuves portent sur l'enseignement donné en cours et sur l'enseignement donné en ED/TP.

Par ailleurs, **la note de l'ET "IRC" sera pondérée au 1^{er} semestre -uniquement en 1^{ère} session- en fonction de l'absentéisme**, selon le barème suivant : à compter de la 2^{ème} absence injustifiée pour le semestre, une pénalité de 0,5 point sur 20 est appliquée à la note de l'ET (réduction maximale de 1,5 point sur 20 pour l'ET en cas d'absences multiples).

- *En seconde session*

L'étudiant ajourné en première session doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note < 10/20. Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La note $\geq 36/40$ au Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les EI est capitalisable. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale > ou = 10/20 sans note < 8/20 aux EI et sans note <7/20 aux ET et à l'ECL). (*Conseil de fac du 09 Mars 2020*).

Si la note d'UE comporte une note de contrôle continu issue des ED, alors cette note ne fait pas l'objet d'un rattrapage en seconde session, c'est la note de contrôle continu de première session qui est réutilisée dans le calcul de la note globale de seconde session.

6.3.1.2 MED-3-S2

- *En première session*

La validation du semestre impose d'obtenir la **moyenne générale** ($>$ ou $=$ 10/20) en prenant en compte la totalité des **11 notes des 11 UE théoriques** pour un total de 30 coefficients de pondération, soit une note **$>$ ou $=$ 300/600** points, et ayant validé le Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les EI neurosensoriel et tissu sanguin

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 4 EI. **Une note $<$ 8/20 est éliminatoire pour un EI.** D'autre part, la validation du **Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les EI neurosensoriel/psychiatrie et tissu sanguin** impose d'avoir réussi à répondre à **au moins 13 questions à choix simple (QCS) sur 15**. La validation de cet enseignement est capitalisable (*conseil de fac du 9 Mars 2020*). Les épreuves portent sur l'enseignement donné en cours et sur l'enseignement donné en ED/TP.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 6 ET, ni pour l'ECL.

Une note $<$ 7/20 est éliminatoire pour l'ECL et les ET : SSH, Biopathologie tissulaire, Génétique, Anglais, CRC, LCA, quel que soit le coefficient appliqué à l'ET ou à l'ECL.

La note à un ET ou un ECL peut selon le cas comporter une note de QCM, une note de QROC, une note de question rédactionnelle ou une note de contrôle continu **selon les dispositions propres à chaque UE**. Les épreuves portent sur l'enseignement donné en cours et sur l'enseignement donné en ED/TP.

Par ailleurs, **la note de l'ET "CRC" sera pondérée au 2^{ème} semestre -uniquement en 1^{ère} session- en fonction de l'absentéisme**, selon le barème suivant : à compter de la 2^{ème} absence injustifiée pour le semestre, une pénalité de 0,5 point sur 20 est appliquée à la note de l'ET (réduction maximale de 1,5 point sur 20 pour l'ET en cas d'absences multiples). *Conseil de Faculté du 16/09/2020*

- *En seconde session*

L'étudiant ajourné en première session doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note $<$ 10/20. Les autres UE où les notes sont $>$ ou $=$ 10/20 sont capitalisées pour la seconde session. La note \geq 13/15 au Passeport de Séméiologie MED3 portant sur les EI neurosensoriel/psychiatrie et tissu sanguin est capitalisable. Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale $>$ ou $=$ 10/20 sans note $<$ 8/20 aux EI et sans note $<$ 7/20 aux ET : SSH, Biopathologie tissulaire, Génétique, Anglais, IRC, CRC, LCA et à l'ECL).

Si la note d'UE comporte une note de contrôle continu issue des ED, alors cette note ne fait pas l'objet d'un rattrapage en seconde session, c'est la note de contrôle continu de première session qui est réutilisée dans le calcul de la note globale de seconde session.

Le passage dans l'année supérieure est conditionné par la validation de l'éventuelle dette du Passeport de Séméiologie MED2 (*conseil de fac du 26 juin 2019*).

6.3.2 FORMATION PRATIQUE

- *Stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières (cf. livret stages)*

Le stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières est **OBLIGATOIRE**.

La validation du stage est effectuée par le chef de service ou le tuteur par l'intermédiaire de la fiche d'évaluation. La fiche d'évaluation sera remise à chaque étudiant en début d'année. L'étudiant est responsable de sa fiche d'évaluation et de son retour au secrétariat de MED-3.

En cas d'absence non justifiée au stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières, un stage obligatoire de rattrapage sera imposé.

Le passage en année supérieure est conditionné par la validation du stage.

- *PRESAGE*

La présence des étudiants à toutes les séances d'apprentissage des gestes est **OBLIGATOIRE**.

Toute absence injustifiée sera pénalisée et entraînera, par absence injustifiée, la perte de 30 points sur 600, ce qui correspond à 1 point sur 20 sur la moyenne générale du 2ème semestre (1^{ère} session uniquement). *Conseil de faculté du 12 mai et 16 juin 2014.*

6.3.3 SERVICE SANITAIRE

Le service sanitaire est **OBLIGATOIRE**.

Le passage en année supérieure est conditionné par la validation du service sanitaire.

La validation du service sanitaire par un étudiant doublant ou plus reste acquise.

• **COEFFICIENTS**

Coefficients – MED 3-S1					
<i>7 Unités d'Enseignement</i>	<i>Période</i>	<i>Type d'examen</i>	<i>Durée</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Points</i>
EI Appareil Digestif	Nov. 2020	8 QROC de 2 à 3 questions	1h30	7	/140 pts
EI Appareil Respiratoire	Nov. 2020	8 QROC de 2 à 3 questions	1h30	7	/140 pts
EI Rein-Voies Urinaires-Appareil Génital Masculin	Janv. 2021	8 QROC de 2 à 3 questions	1h30	6	/120 pts
EI Revêtement cutané	Janv. 2021	5 QROC de 2 à 3 questions	1h15	3	/60 pts
ET Anglais-première partie	Janv. 2021	Contrôle continu/20 20 QCM/20	45 mn	2	/40 pts
ET IRC	Janv. 2021	1 DC avec 10 QCM/25 pts 15 QCM/15 pts Epreuve sur tablette	1h	2	/40 pts
ECL n° 1 ou Master	Janv. 2021	voir « <i>site faculté de médecine</i> »		3	/60 pts
TOTAL					/600 pts
Passeport Séméiologie MED3					Vsi ≥ 36/40 QCS exacts
- Appareil Digestif - Appareil Respiratoire	Nov. 2020	20 questions à choix simple	40 min		
- Revêtement cutané - Appareil Uro Néphrologie	Janv. 2021	20 questions à choix simple Epreuve sur tablette	40 min		

Coefficients – MED 3-S2

<i>11 Unités d'Enseignement</i>	<i>Période</i>	<i>Type d'examen</i>	<i>Durée</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Points</i>
EI Nutrition	Mai Juin 2021	4 QROC de 2 à 3 questions	45 min	3	/60 pts
EI Tissu Sanguin	Mai Juin 2021	4 QROC de 2 à 3 questions	45 min	2	/40 pts
EI Immunopathologie et immunointervention	Mai Juin 2021	4 QROC de 2 à 3 questions	45 min	2	/40 pts
EI Système Neurosensoriel et Psychiatrie	Mai Juin 2021	13 QROC de 2 à 3 questions	2h15	7	/140 pts
ET Santé-Société-Humanité	Mai Juin 2021	1 QR/20 pts 10 QROC /40 pts	1h30	3	/60 pts
ET Biopathologie Tissulaire	Mai Juin 2021	30 QCM/20 pts 10 QROC/20 pts	2h	2	/40 pts
ET LCA	Mai Juin 2021	20 QCM/40 Epreuve sur tablette	1h	2	/40 pts
ET Génétique	Mai Juin 2021	20 QCM/40 Epreuve sur tablette	40 mn	2	/40 pts
ET Anglais- deuxième partie	Mai Juin 2021	Contrôle continu/10 5QROC/20 pts Commentaire en anglais /10 pts	2h	2	/40 pts
ET CRC	Mai Juin 2021	1 Dossier progressif avec 10 QCM/25 pts 10 QCM/10 pts Epreuve sur tablette	1h	2	/40 pts
ECL n°2 ou Master	Mai Juin 2021	voir « <i>site faculté de médecine</i> »		3	/60 pts
TOTAL					/600 pts
Passeport Séméiologie MED3 - EI neurosensoriel/psychiatrie - EI tissu sanguin	Mai Juin 2021	15 questions à choix simple	40 min		Vsi ≥13/15 QCS exacts